



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 31681

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du sénateur Ingrid Betancourt, enlevée par les FARC et retenue en otage depuis le 23 février 2002. Il lui demande quelle est la position de la France et comment elle entend oeuvrer pour que les autorités souveraines de Colombie engagent des négociations avec les FARC en vue de la libération, avec Ingrid Betancourt, de l'ensemble des prisonniers retenus comme otages.

Texte de la réponse

La séquestration prolongée de personnes par les guérillas est l'un des aspects les plus dramatiques du conflit colombien. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique des enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il s'est en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de notre compatriote Ingrid Betancourt, séquestrée depuis deux ans par la principale guérilla colombienne, les FARC. Le président Uribe, dont la France soutient les efforts pour rétablir l'autorité de l'État dans son pays, connaît toute l'importance que les autorités françaises attachent à cette affaire. Il sait qu'elles appuient la conclusion d'un accord à caractère humanitaire qui permettrait la libération des personnes séquestrées, dont Mme Ingrid Betancourt, en échange de celle de membres des FARC emprisonnés. Il revient aux parties concernées de trouver les conditions d'un tel accord, avec l'aide de l'Église catholique et des Nations unies. La France exprime également sa disponibilité à aider les Colombiens dans cette voie. La France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Elle pourrait également être le signe d'une volonté de s'engager enfin sur la voie d'une solution négociée du conflit colombien. Instruit par l'expérience, le peuple colombien appuie, dans sa majorité, la politique de fermeté du président Uribe à l'égard des groupes armés illégaux. Mais aucune solution durable au conflit ne pourra être trouvée sans la négociation d'accords permettant la réinsertion des membres des groupes armés illégaux dans la société colombienne. L'accord humanitaire que la France appelle de ses vœux serait un pas dans cette direction.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31681

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 187

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2465